



Dossier « Exclusions sociales »  
Veille – février 2008

## LOGEMENT SOCIAL

### L'état du mal-logement en France, rapport 2008 par la Fondation Abbé Pierre

#### Mobilisation pour le logement

\* \* \* \* \*

#### L'état du mal-logement en France, rapport 2008

par la Fondation Abbé Pierre

La Fondation Abbé Pierre a sorti son 13<sup>ème</sup> rapport sur le mal-logement : « *La grande majorité des ménages qui veulent changer de logement ou simplement accéder à un premier habitat autonome doivent affronter aujourd'hui un marché de plus en plus sélectif, se résoudre à y consacrer des budgets parfois exorbitants et bien souvent réviser à la baisse leurs aspirations. En comptabilisant tous ceux qui trouvent un logement et les candidats au parc HLM qui n'y accèdent pas, ce sont au minimum 4 millions de ménages qui cherchent chaque année un logement.* » Les classes moyennes sont maintenant touchées par la crise du logement. Le rapport dénonce un marché du logement qui trie et oriente les demandeurs, un coût du logement qui est source d'injustice et d'appauvrissement.

Quelques données chiffrées : « *En 2008, la France compte toujours plus de 3 millions de personnes non ou mal logées, auxquelles s'ajoutent près de 6 millions le nombre de personnes en situation de réelle fragilité de logement à court ou moyen terme* » ; 100 000 personnes à la rue ; 200 personnes sont mortes à la rue en 2007 ; pénurie de 800 000 logements sociaux ; 75 % des embauches sont en contrat précaire ; etc.

La Fondation Abbé Pierre insiste sur trois conditions fondamentales pour réorienter la politique du logement :

- tout dispositif législatif doit être garanti de sa concrétisation ;
- aucune mesure d'avantages fiscaux ne peut se soustraire à des contreparties sociales... ;
- l'objectif d'un engagement financier de la collectivité doit être supérieur à 2% du PIB.

Rapport disponible sur le site de la Fondation Abbé Pierre [www.fondation-abbé-pierre.fr](http://www.fondation-abbé-pierre.fr)

\* \* \* \* \*

#### Mobilisation des associations unies pour le logement

Le 21 février 2008, Place de la république, Paris

La *Nuit solidaire pour le logement*, le 21 février 2008, a réuni à Paris près de 10 000 personnes selon les 27 associations organisatrices (dont la Fédération de l'Entraide Protestante, la Fondation de l'Armée du Salut et le Centre d'Action Sociale Protestant).

.../...

Le jour même, le premier Ministre a annoncé la nomination d'un préfet délégué général à la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement (Alain Régnier). Le 22 février, une lettre était envoyée aux préfets de région et de département pour la « *Mise en œuvre du grand chantier prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri* ». Ce courrier (ci-joint) reprend en partie les conclusions provisoires du rapport du député Etienne Pinte. Parmi les engagements :

- Un préfet délégué général aura pour mission de coordonner les politiques de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées ;
- Une enveloppe de 250 millions d'euros est débloquée (à noter que les associations ont évalué les moyens nécessaires à 1,7 milliards d'euros) ;
- Demande est faite aux préfets de provoquer des rencontres entre les différents acteurs localement ;

Six chantiers prioritaires sur :

- la prévention des expulsions locatives : mise en application du décret du 26/02/2008 ;
- la lutte contre l'habitat indigne : porter l'objectif national à 15 000 logements à traiter cette année ;
- la prévention de l'errance à la sortie d'établissements de soins, de prison, etc. : mise en route de groupes de travail ;
- l'humanisation et la rénovation des centres d'hébergement : un diagnostic départemental des besoins et la proposition d'un plan pour la fin de mai 2008 ; un fonds de 5 millions d'euros pour des expérimentations et opérations atypiques ;
- la mobilisation du parc de logements existants : gestion du contingent préfectoral et négociation avec les autres réservataires de la mobilisation de leur contingent en faveur des personnes déclarées prioritaires par la commission de médiation pour le droit au logement opposable ;
- Plan de cohésion sociale et PARSA : construire 20 000 logements très sociaux par an et 9000 places de maisons relais avant la fin de la période 2008-2012.

Décues par les propositions gouvernementales, les associations unies continuent de se mobiliser. Celles-ci considèrent que ces propositions « *ne sont pas de nature à améliorer durablement les conditions de vie des personnes sans abri et mal logées, ou à fluidifier l'ensemble de la chaîne, de l'hébergement au logement* » et « *demandent au gouvernement de compléter immédiatement ses mesures pour définir une réelle politique publique à l'égard des personnes sans abri et mal logées.* » C'est pourquoi, les associations nationales entendent poursuivre leur mobilisation.

Pour plus d'informations, voir le site [www.fep.asso.fr](http://www.fep.asso.fr) / cf. *Publications/Engagements...*

\* \* \* \* \*

P.J. :

- Circulaire du 22 février 2008 du 1<sup>er</sup> Ministre aux préfets de région et de département : « *Mise en œuvre du grand chantier prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri* ».

(Note Miriam Le Monnier – février 2008)